



CME & direction *Qualité, partenariat, patient*

COMPTE RENDU

Cellule QSS & CAPCU

DATE DU COMPTE RENDU

23/12/2024

DATE DE LA RÉUNION

18/12/2024

PARTICIPANTS

Présents :

Diane BOUVRY, Anne CASSETTA, Benoit FALLER, Mélanie HOUOT, Paule KUJAS, Marie-Claire JOUAN, Gaëlle LE GALLAIS, Rafik MASMOUDI, Yën-Lan NGUYEN, David OSMAN, Catherine RAVIER, Rémi SALOMON, Muriel SYLVIE, Abdelmajid TALLA, Glenn TANGUY-LATUILLIERE

ORDRE DU JOUR

Le DMP au sein de *Mon espace santé* (bénéfices attendus/enjeux et risques) par M^{me} Sandrine FRANGEUL, CNAM

ÉCHANGES

Échanges à la suite à la présentation de M^{me} Sandrine Frangeul :

Avant d'alimenter ou consulter le DMP d'un patient les professionnels doivent demander le consentement des patients.

Pour informer les patients de cette disposition, des libéraux utilisent des affiches d'information en salle d'attente précisant que les professionnels alimentent et consultent le DMP sauf contre-indication de leur part.

Par ailleurs, un usager a aussi la possibilité de bloquer un professionnel de santé sur son DMP ou de masquer des documents.

Le professionnel n'est pas informé de cela mais verra s'il tente d'accéder à des données qu'il n'y a pas accès.

C'est le professionnel de santé qui apprécie ne pas alimenter le DMP ou de le masquer à la demande du patient

Le bris de glace est accessible en situation d'urgence si le patient l'a autorisé.



Le DMP est alimenté même si le patient n'a pas activé son espace santé. Il est alors possible pour les professionnels de consulter le DMP du patient après lui avoir demandé l'autorisation.

Seulement l'intérêt de l'activation est pour faciliter les échanges (messages de prévention, mise à jour des vaccins, partage d'ordonnances après l'obtention de résultats d'examens).

Les activations sont en augmentation du fait des notifications reçues par les patients les informant que leur DMP a été alimenté.

De nouvelles solutions (santé connect) sont en cours de déploiement pour faciliter l'accès au DMP par les professionnels dans les établissements de santé.

Des pré-requis sont en cours d'écriture avec l'Agence numérique en santé à destination des établissements de santé pour faciliter le déploiement des solutions facilitant l'accès au DMP.

Par ailleurs, l'INS doit être qualifié préalablement pour alimenter le DMP.

Actuellement, 62 % des séjours de l'AP-HP alimentent le DMP.

Au sujet de l'alimentation du DMP par les laboratoires de biologie, ils le font actuellement pour 37% des examens (chiffre en baisse car boycott en cours du fait des négociations tarifaires). Ce chiffre reste faible du fait de l'absence de qualification de l'INS.

Une question a été posée sur la concurrence privée (ex. : *Doctolib*) et l'échange de données du fait de l'existence d'un logiciel santé très utilisé en ville et de l'onglet santé « doctolib » pour les patients. Des échanges sont en cours sur ce sujet, en particulier sur la sécurisation et l'exploitation des données. Le problème principal est que cela peut être source de confusion pour les patients. Une discussion sur une campagne de communication est prévue.

PROCHAINES ÉTAPES

Prochaine QSS & CAPCU le 22/01/2025 de 17h30 à 19h00